



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire
M. Archie Martin, conseiller
Mme Edith de Haerne, conseillère
M. André Boucher, conseiller
M. Danny Lalonde, conseiller
M. Mario Gauthier, conseiller

Sont absents : M. Yannick Sauvé, conseiller
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17 h par le maire, Hans Gruenwald Jr. Hélène Therrien, greffière, fait fonction de secrétaire.

2017-07-270

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté avec l'ajout du point suivant :

13.1 Gestion du personnel - suspension de l'employé # 06-0695 de la Ville de Rigaud

Adoptée à l'unanimité

Période de questions de l'assistance

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

2017-07-271

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 et des
procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 juin et du 5 juillet 2017**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 juin et du 5 juillet 2017 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-272

**Adoption du second projet de règlement 275-16-2017 amendant le règlement
relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé**

Attendu la présentation du premier projet du règlement en titre à la séance ordinaire du 12 juin dernier ;

Attendu que l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* décrète l'abolition de la dispense de lecture des règlements ;

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil adopte le second projet de règlement portant le numéro 275-16-2017 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, avec la modification suivante :

1. La grille des spécifications I-108 a été modifiée par le retrait de la classe d'usage C-7, commerce spécialisé de forte nuisance.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-203

Avis de motion – règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 350-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux sera proposé pour adoption.

2017-204

Avis de motion - règlement amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 275-16-2017 amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement relatif au zonage numéro 275-2010, tel qu'amendé, sera proposé pour adoption.

2017-205

Avis de motion - règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.)

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 347-2017 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.) sera proposé pour adoption.

2017-206

Avis de motion - règlement amendant le règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 274-04-2017 amendant le règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé, a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement de construction numéro 274-2010, tel qu'amendé, sera proposé pour adoption.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-207

Avis de motion - règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 276-06-2017 amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé, a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 276-2010, tel qu'amendé, sera proposé pour adoption.

2017-208

Avis de motion - règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 345-2016, tel qu'amendé

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 345-01-2017 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 345-2016, tel qu'amendé, a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 345-2016, tel qu'amendé, sera proposé pour adoption.

2017-209

Avis de motion - règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le projet de règlement numéro 272-09-2017 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé, a été présenté à la séance ordinaire du 12 juin dernier.

Par conséquent, avis de motion est donné par M. André Boucher à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 272-2010, tel qu'amendé, sera proposé pour adoption.

2017-07-273

Avis sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) — 3^e génération — de la MRC de Vaudreuil-Soulanges

Considérant qu'à la suite de l'adoption du premier projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) — 3^e génération — par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville doit, en vertu de l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) faire parvenir son avis sur ce document à la MRC ;

Considérant que la Ville souhaite profiter du processus de la révision du Schéma d'aménagement et de développement pour solliciter la collaboration de la MRC afin de revoir plusieurs aspects du contenu du schéma d'aménagement ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

Considérant que l'avis de la Ville a été consigné dans un document envoyé en date du 24 mars 2017 contenant, notamment, les commentaires et les requêtes ;

Il est proposé par M. André Boucher et résolu d'autoriser la direction du Service de l'urbanisme à transmettre la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que le document mentionné ci-haut constituant l'avis de la Ville de Rigaud sur le premier projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) — 3^e génération — adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-274

Dossiers des inondations printanières 2017 - Dépôt du rapport préliminaire du maire sur l'état d'urgence

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c S 2.3), toute personne habilitée à agir en vertu de la déclaration d'état d'urgence doit faire un rapport motivé au conseil municipal au plus tard à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.

Par conséquent, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser le dépôt du rapport préliminaire du maire sur l'état d'urgence conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-275

Motion de félicitations à Mme Anne-Marie Fournier, coordonnatrice de la bibliothèque municipale

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu de féliciter Mme Anne-Marie Fournier, coordonnatrice de la bibliothèque municipale pour l'obtention de son diplôme d'études collégiales en Technique de la documentation.

Bravo Anne-Marie pour l'obtention de ce diplôme, tes efforts et tes sacrifices ont porté fruits!

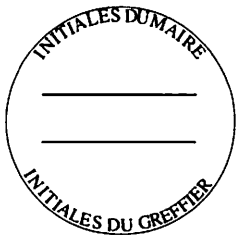
Adoptée à l'unanimité

2017-07-276

Accréditation 2017-2018 des organismes selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que les organismes suivants soient officiellement catégorisés et accrédités par la Ville jusqu'au 30 juin 2018, selon la politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif.

Nom de l'organisme	Catégorie d'accréditation		
	Partenaire	Associé	Collaborateur
Aide momentanée pour les urgences rigaudiennes inc. (AMUR)	X		
Amis de la culture de Rigaud (Les)		X	
Association de baseball Rigaud		X	
Association de hockey mineur de Rigaud		X	
Atelier la Boîte à Surprises Inc.		X	
Café de la Débrouille (Le)	X		
CASCA inc. - Comité d'aide et secours aux chats abandonnés			X



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

Cercle d'histoire de Rigaud		X	
Chevaliers de Colomb Conseil 2881 Rigaud Inc.		X	
Club de l'Age d'or Sainte-Madeleine-de-Rigaud Inc		X	
Club Optimiste de Rigaud / Club Octogaud		X	
Club de pétanque de Rigaud		X	
Club de motoneigistes RIGOLO Inc.		X	
Entraide des générations (repas partagés)		X	
Fondation du Foyer de Rigaud			X
L'Ordre des Filles d'Isabelle - Cercle # 735		X	
Maison des jeunes de Rigaud		X	
Monts et Vallons à cheval		X	
Regroupement des Clubs culturels de Rigaud			X
Soccer récréatif Rigaud		X	
Société St-Jean-Baptiste (section Rigaud)		X	

Adoptée à l'unanimité

2017-07-277

Adoption d'une politique de développement des collections pour la bibliothèque municipale de Rigaud

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'adopter la Politique de développement des collections de la bibliothèque municipale de Rigaud.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-278

Adoption du Programme annuel de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2017

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'adopter le Programme annuel de prévention en santé et sécurité au travail pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-279

Renouvellement du contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des Municipalités du Québec du 1^{er} août 2017 au 1^{er} août 2018 incluant l'assurance accident des pompiers, l'assurance des premiers répondants et l'assurance des bénévoles

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil renouvelle le contrat d'assurances générales, incluant l'assurance accident des pompiers, l'assurance des premiers répondants et l'assurance des bénévoles pour la période du 1^{er} août 2017 au 1^{er} août 2018, avec la Mutuelle des Municipalités du Québec aux coûts mentionnés au tableau présenté par le Groupe Ultima inc., en date du 5 juin 2017, soit d'une somme de 125 107,00 \$, taxes applicables en sus. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-07-280

**Règlement de déclaration de compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges
relativement au service 2-1-1 pour la Ville de Rigaud : Avis d'intention**

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a compétence pour le service 2-1-1 pour les onze municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur son territoire ;

Considérant que les douze (12) municipalités de la MRC hors CMM demandent l'accès au service 2-1-1 ;

Considérant que le service 2-1-1 cadre dans la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

Considérant que la MRC peut se prévaloir de l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec pour déclarer la compétence de la MRC relativement à ce domaine ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que la Ville de Rigaud s'assujettisse à la compétence de la MRC relativement au service 2-1-1.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-281

Vente pour taxes 2017 – ordonnance de vente à l'enchère publique

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles datée du 10 juillet 2017 et déposée par la trésorière, Chantal Lemieux, à l'égard desquels des taxes sont impayées;

En conséquence, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu

- d'ordonner à la greffière, Hélène Therrien, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires, à l'enchère publique, le 22 août 2017, à 10 h, et ce, à la salle du Conseil au 10 de la rue Saint-Jean-Baptiste E. (édifice Paul-Brasseur, salle de l'Amitié), et ces immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée par la trésorière datée du 10 juillet 2017;
- qu'il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Cette résolution abroge les résolutions numéro 2017-04-100 et 2017-05-204.

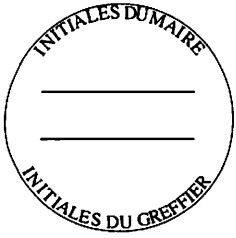
Adoptée à l'unanimité

2017-07-282

Vente pour taxes 2017 – mandat à une personne pour enchérir et acquérir au nom de la Ville de Rigaud

Considérant que la Ville de Rigaud peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

- de nommer le maire, M. Hans Gruenwald Jr., ou en son impossibilité d'agir, le conseiller Danny Lalonde, son mandataire, en vue d'acquérir, pour et au nom de la Ville de Rigaud, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle du Conseil le 22 août 2017;
- que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;
- que le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Cette résolution abroge les résolutions numéro 2017-04-101 et 2017-05-205.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-283

Comptes à payer et approbation des chèques du mois de juin 2017

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 7 juillet 2017, totalisant 1 103 234,29 \$ pour le fonds d'administration, 21 418,04 \$ pour le fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, et 41 526,31 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1^{er} juin 2017 au 30 juin 2017 est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-284

Gestion du personnel à temps partiel aux Services récréatifs et communautaires – mouvements de personnel – juillet 2017

Il est proposé par M. André Boucher et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, d'entériner les embauches et la fin d'emploi, aux Services récréatifs et communautaires, du personnel à temps partiel suivant :

Embauches		
Nom, prénom	Poste	A compter du
Ménard, Charles	Guide-patrouilleur interprète	1 ^{er} juillet 2017
Lalonde, Pierre-Luc	Guide-patrouilleur interprète	1 ^{er} juillet 2017
Fin d'emploi		
Nom, prénom	Poste	A compter du
Laniel, Patrick	Guide-patrouilleur interprète	26 juin 2017

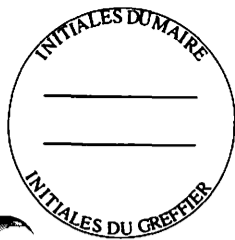
Le tout, selon les conditions de l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-285

Gestion du personnel à temps partiel sur appel au Service de sécurité incendie – mouvements de personnel – juillet 2017

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de procéder aux embauches, au Service de sécurité incendie, du personnel à temps partiel sur appel suivant :



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

Embauches		
Nom, prénom	Poste	A compter du
Larose, Alexandre	Pompier	10 juillet 2017
Tinkler, Christopher	Pompier	10 juillet 2017
Hamelin, Nicolas	Pompier	10 juillet 2017
Daoust, Martin	Pompier	10 juillet 2017

Le tout selon les conditions énoncées dans l'entente de travail des pompiers en vigueur, et ce, conditionnellement à ce que ces messieurs fournissent au directeur adjoint, division opération, du Service de sécurité incendie tous les documents requis.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-286

Gestion du personnel – embauche de Mme Lise Côté à titre d'employée sur appel pour des remplacements administratifs occasionnels

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, l'embauche de Mme Lise Côté à titre d'employée sur appel pour des remplacements administratifs occasionnels, et ce, à compter du 10 juillet 2017. Le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-287

Gestion du personnel – embauche de Mme Cynthia Godon au poste de technicienne à la documentation, aux archives et au greffe à compter du 17 juillet 2017

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil autorise, à la suite de la recommandation de la direction générale, l'embauche de Mme Cynthia Godon au poste de technicienne à la documentation, aux archives et au greffe à compter du 17 juillet 2017, le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-288

Octroi d'un contrat à l'entreprise Planchers VIP pour l'achat de recouvrement de plancher à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à l'entreprise Planchers VIP pour l'achat de recouvrement de plancher à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur, au montant de 14 743,94 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission numéro 38300, datée du 17 mai 2017. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-07-289

Octroi d'un contrat à l'entreprise Les Couvre-Planchers Loiselle pour l'installation du recouvrement de plancher à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Couvre-Planchers Loiselle pour l'installation du recouvrement de plancher à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur, au montant de 7 363,75 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission datée du 19 juin 2017. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-290

Octroi d'un contrat à l'entreprise La Griffe du Lion pour une proposition de design d'intérieur à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur ainsi que pour la fourniture, la confection et l'installation de toiles solaires pour les fenêtres

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à l'entreprise La Griffe du Lion pour une proposition de design d'intérieur à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur ainsi que pour la fourniture, la confection et l'installation de toiles solaires pour les fenêtres, d'une somme de 3 380 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission numéro 100517, datée du 18 mai 2017. Le tout payable par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-291

Octroi d'un contrat à l'entreprise Pilon Entrepreneur Peintre pour des travaux complets de peinture à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'autoriser, à la suite de la recommandation de la direction des Services récréatifs et communautaires, l'octroi d'un contrat à l'entreprise Pilon Entrepreneur Peintre pour des travaux complets de peinture à la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur, au montant de 9 850 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la soumission datée du 14 mai 2017. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-292

Autorisation de signature du renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2017-2018 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ)

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu d'entériner

1. l'autorisation de signature à M. Sylvain Brazeau, directeur adjoint au Service de sécurité incendie, division opérations, et responsable de la formation, à signer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation 2017-2018 avec l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ), et
2. de payer la cotisation annuelle de 1 000 \$, plus les taxes applicables. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-07-293

**Dossier de construction de l'hôtel de ville - appel d'offres numéro 2016-SA-02 -
avenant no 9 au contrat avec Construction Cogela inc.**

Attendu qu'une directive de changement portant le numéro AC-09 (avenant) a été émise par la firme Affleck de la Riva ;

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'autoriser un avenant au contrat avec Construction Cogela inc. portant le numéro AC-09 relatif, entre autres, au retrait des lecteurs de cartes, à des boîtes de bois soffite, à la modification des finis intérieurs, au transfert de charge essentiel vers panneau d'urgence, au contrôle des luminaires, au déplacement d'un gicleur au puits de lumière, etc. L'avenant AC-09 représente une somme de 27 389,34 \$, et ce, avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro 328-2014.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-294

**Autorisation d'appel d'offres – services professionnels pour les services
d'une équipe d'inspecteurs en bâtiment et environnement au Bureau de
rétablissement inondations**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu, conformément aux articles 573 et suivants de la *Loi sur les Cités et villes*, d'autoriser la préparation et le lancement d'un appel d'offres en services professionnels pour une équipe d'inspecteurs en bâtiment et environnement au Bureau de rétablissement inondations.

Adoptée à l'unanimité

2017-07-295

**PIIA – 119, rue Saint-Pierre – installation d'une enseigne double face sur
poteaux d'une hauteur de 2,44 m – lot 3 607 898 - secteur centre-ville – zone
C-148**

Considérant que le bâtiment a été identifié avec une valeur importante à l'inventaire du patrimoine bâti par la Chaire de recherche de l'UQÀM ;

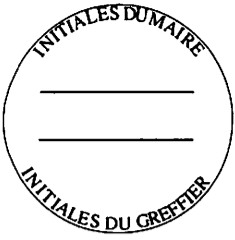
Considérant que les travaux seront admissibles à une aide financière au programme de subvention Rigaud Rénove ;

Considérant les photos et les dessins techniques déposés ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville pour la zone C-148 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à l'installation d'une enseigne double face sur poteaux d'une hauteur de 2,44 m au 119 de la rue Saint-Pierre – lot 3 607 898 - secteur centre-ville – zone C-148, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-07-296

PIIA – 11-17, rue Saint-Antoine – réfection générale extérieure de l'habitation multifamiliale – lot 3 608 242 - secteur centre-ville – zone C-136

Considérant que le bâtiment a été identifié avec une valeur importante à l'inventaire du patrimoine bâti par la Chaire de recherche de l'UQÀM ;

Considérant que les travaux seront admissibles à une aide financière au programme de subvention Rigaud Rénove ;

Considérant les photos, les plans déposés et les échantillons ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville pour la zone C-136 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative à des travaux de réfection générale extérieure de l'habitation multifamiliale au 11-17 de la rue Saint-Antoine – lot 3 608 242 - secteur centre-ville – zone C-136, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Mario Gauthier, conseiller, déclare qu'il a ou qu'il est susceptible d'avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier suivant et qu'il s'abstient de participer aux délibérations. Il demande aussi à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la présente assemblée

2017-07-297

PIIA – 125, rue Saint-Pierre – remplacement du revêtement de toiture sur les deux marquises avant – lot 3 608 219 – zone C-148

Considérant que le bâtiment a été identifié avec une valeur supérieure à l'inventaire du patrimoine bâti par la Chaire de recherche de l'UQÀM ;

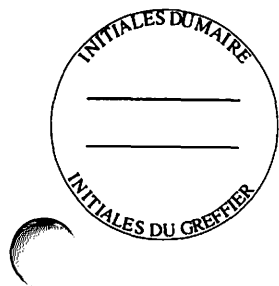
Considérant les photos et la description du projet ;

Considérant que les travaux seront admissibles à une aide financière au programme de subvention Rigaud Rénove ;

Considérant les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA pour le secteur centre-ville – zone C-148 ;

Par conséquent, il est proposé par M. André Boucher et résolu que, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de PIIA relative au remplacement du revêtement de toiture sur les deux marquises avant au 125 de la rue Saint-Pierre – lot 3 608 219 – zone C-148, le tout tel que les documents déposés.

Adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue à la salle du conseil le 10 juillet 2017, à 17 h**

2017-07-298

Gestion du personnel - suspension de l'employé # 06-0695 de la Ville de Rigaud

ATTENDU qu'à la suite d'événements qui seraient survenus à la fin du mois de juin 2017, l'employé # 06-0695 a été suspendu pour fins d'enquête ;

ATTENDU l'importance des gestes allégués ;

ATTENDU que la Sûreté du Québec enquête actuellement sur ce dossier ;

ATTENDU la recommandation de Mme Chantal Lemieux, directrice générale, et de la direction du Service de la Ville concerné d'entériner ladite suspension concernant les gestes qui auraient été posés ;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'entériner la suspension sans solde à compter du 6 juillet 2017 de l'employé # 06-0695, et ce, jusqu'à la fin de l'enquête de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil

Les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires au conseil.

2017-07-299

Levée de la séance

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que la présente séance soit levée à 18 h 53.

Adoptée à l'unanimité

Hans Gruenwald Jr.
Maire

Hélène Therrien, OMA
Greffière